

V

DISTRIBUTION

VB

33 - 34  
530

RECTIFICATIFS

N° 1 du 31-3-1967

21/31-12/57

SIGNALISATION ET INSTALLATIONS  
DE SÉCURITÉ MÉCANIQUES

SIGNALS  
PANCARTES ET TABLEAUX  
DE SIGNALISATION  
AVEC VOYANT EN TOLE ÉMAILLÉE

SOMMAIRE

Pages

	Article 2 — Généralités .....	1
CHAPITRE 1 Pancartes et tableaux du type normal	Article 4 — Installation .....	1
	Article 5 — Implantation par rapport aux voies contiguës .....	1
CHAPITRE 2 Pancartes et tableaux pour entrevoie réduite	Article 6 — Description et installation .....	2
	Article 7 — Implantation par rapport aux voies contiguës .....	2
CHAPITRE 3 Pancartes et tableaux pour installation spéciale	Article 8 — Description et installation .....	2
	Article 9 — Implantation par rapport aux voies contiguës .....	2
CHAPITRE 5 Surveillance et entretien	Article 11 — Répartition et périodicité des opérations .....	2

(1) Le présent tirage, mis à jour compte tenu du rectificatif n° 1, est à substituer à  
l'Extrait distribué le 1<sup>er</sup> juillet 1963.

## ANNEXES

Planche 1 — Pancartes et tableaux du type normal sur poteau en béton.

Planche 2 — Pancarte « LIMITÉ DE MANŒUVRE » ou « LIMITÉ DE STATIONNEMENT » du type normal sur poteau en béton.

Planche 3 — Mirliton du type normal sur poteau en béton.

Planche 4 — TIV fixe spécial pour autorails, groupé avec TIV fixe sur mât droit.

Planche 5 — Implantation par rapport aux voies contiguës (pancartes et tableaux du type normal sur poteau en béton).

Planche 6 — Pancartes et tableaux pour entrevoie réduite.

Planche 7 — Implantation par rapport aux voies contiguës (pancartes et tableaux pour entrevoie réduite en installation spéciale).

Planche 8 — Pancartes et tableaux pour installation spéciale sur les chantiers.

## Article 2 ♦ Généralités.

Il existe trois catégories de pancartes et tableaux :

- Catégorie 1 : ceux du type normal.
- Catégorie 2 : ceux pour entrevoie réduite.
- Catégorie 3 : ceux pour installation spéciale, sur les chantiers.

## CHAPITRE 1

## PANCARTES ET TABLEAUX DU TYPE NORMAL

## Article 4 ♦ Installation (Planches 1 - 2 - 3 - 4).

Les indications nécessaires pour l'installation de chaque pancarte et tableau sur poteau en béton sont données par les planches 1, 2 et 3.

Si les circonstances locales l'exigent, les voyants peuvent être fixés à un mur de soutènement, sur une potence ou sur tout autre support existant; ils peuvent être également fixés « en drapeau » sur un poteau en béton, lorsque celui-ci ne peut pas être implanté aux cotes indiquées planche 5 (dégagement d'une piste, par exemple).

Pour tous ces cas particuliers, les ferrures nécessaires sont à établir à la demande par les Régions.

Lorsque le TIV fixe spécial pour autorails doit être groupé avec un TIV fixe sur mât droit (\*), les dispositions à réaliser et le matériel à utiliser sont indiqués planche 4.

## Article 5 ♦ Implantation par rapport aux voies contiguës (Planche 5).

Les distances A, B et h à observer pour l'implantation des pancartes et tableaux de signalisation sur poteau en béton sont indiquées planche 5.

Pour les pancartes et tableaux à fixer à un mur de soutènement ou sur tout autre support, leur distance par rapport à la voie (ou aux voies) est à déterminer par les Régions.

Le montage d'un TIV fixe spécial pour autorails suivant les dispositions indiquées planche 4 ne modifie pas les cotes d'implantation prévues pour le TIV fixe sur mât droit (\*).

(\*) NT VB 122 c n° 6.

## CHAPITRE 2

**PANCARTES ET TABLEAUX POUR ENTREVOIE RÉDUITE****Article 6 ♦ Description et installation (Planche 6).**

Les indications utiles pour l'installation de ces pancartes et tableaux sont données planche 6.

**Article 7 ♦ Implantation par rapport aux voies contiguës (Planche 7).**

Pour l'implantation dans une entrevoie réduite il y a lieu d'assurer les distances h et A indiquées planche 7.

## CHAPITRE 3

**PANCARTES ET TABLEAUX  
POUR INSTALLATION SPÉCIALE****Article 8 ♦ Description et installation (Planche 8).**

Les indications utiles pour l'installation de ces pancartes et tableaux sont données planche 8.

**Article 9 ♦ Implantation par rapport aux voies contiguës (Planche 7).**

Pour l'implantation sur les chantiers, il y a lieu d'assurer les distances h et A1 indiquées planche 7.

## CHAPITRE 5

**SURVEILLANCE ET ENTRETIEN****Article 11 ♦ Répartition et périodicité des opérations.**

Dans le cadre des instructions données par l'IG VB 121 n° 2, la surveillance et l'entretien des pancartes et tableaux de signalisation avec voyant en tôle émaillée, incombent aux brigades de la Voie.

**A) Surveillance :**

S'assurer du bon état du support, du voyant et de la fixation de celui-ci.

Cette opération est effectuée au cours des tournées périodiques de surveillance prescrites par l'IG VB 61 à n° 1.

**B) Entretien :**

En plus de l'opération prévue en surveillance :

**a) Nettoyage du voyant :**

- Voyant non réflectorisé. L'eau pure convient généralement; on peut en cas de besoin, l'additionner d'une petite quantité de carbonate de soude ou de lessive du commerce à l'exclusion d'acides.
- Voyant réflectorisé. L'eau doit être additionnée d'un détergent liquide : par exemple « Sulfalkyl Géosyl » (symbole 0 210.9000), ou « Teepol », l'un et l'autre dilués à raison de 10 cm<sup>3</sup> au maximum pour un litre d'eau.

Pour tous les voyants, les chiffons utilisés doivent être exempts de sable pour ne pas rayer l'émail ou le film réflecteur.

La périodicité de cette opération est semestrielle sauf dispositions particulières justifiées par les conditions locales et prescrites par le Chef de District.

**b) Serrage des boulons de fixation du voyant et, éventuellement, des ferrures d'installation.**

**c) Réfection de la peinture des ferrures quand l'installation en comporte.**

Ces opérations sont faites à la demande, leur périodicité étant généralement de deux ans.

Les opérations a), b), et c) sont effectuées à l'initiative du Chef de District qui est responsable de leur bonne exécution.

*Le Directeur des Installations fixes,*

**VAUBOURDOLLE.**

## CHAPITRE 2

## PANCARTES ET TABLEAUX POUR ENTREVOIE RÉDUITE

**Article 6 ◆ Description et installation** (Planche 6).

Les indications utiles pour l'installation de ces pancartes et tableaux sont données **planche 6**.

**Article 7 ◆ Implantation par rapport aux voies contiguës**  
(Planche 7).

Pour l'implantation dans une entrevoie réduite il y a lieu d'assurer les distances  $h$  et  $A$  indiquées **planche 7**.

## CHAPITRE 3

PANCARTES ET TABLEAUX  
POUR INSTALLATION SPÉCIALE**Article 8 ◆ Description et installation** (Planche 8).

Les indications utiles pour l'installation de ces pancartes et tableaux sont données **planche 8**.

**Article 9 ◆ Implantation par rapport aux voies contiguës**  
(Planche 7).

Pour l'implantation sur les chantiers, il y a lieu d'assurer les distances  $h$  et  $A1$  indiquées **planche 7**.

## CHAPITRE 5

## SURVEILLANCE ET ENTRETIEN

**Article 11 ◆ Répartition et périodicité des opérations.**

Dans le cadre des instructions données par l'IG VB 121 n° 2, la surveillance et l'entretien des pancartes et tableaux de signalisation avec voyant en tôle émaillée, incombent aux brigades de la Voie.

## A) Surveillance :

S'assurer du bon état du support, du voyant et de la fixation de celui-ci.

Cette opération est effectuée au cours des tournées périodiques de surveillance prescrites par l'IG VB 61 à n° 1.

## B) Entretien :

En plus de l'opération prévue en surveillance :

## a) Nettoyage du voyant :

- Voyant non réflectorisé. L'eau pure convient généralement; on peut en cas de besoin, l'additionner d'une petite quantité de carbonate de soude ou de lessive du commerce à l'exclusion d'acides.
- Voyant réflectorisé. L'eau doit être additionnée d'un détergent liquide : par exemple « Sulfalkyl Géosyl » (symbole 0 210.9000), ou « Teepol », l'un et l'autre dilués à raison de 10 cm<sup>3</sup> au maximum pour un litre d'eau.

Pour tous les voyants, les chiffons utilisés doivent être exempts de sable pour ne pas rayer l'email ou le film réflecteur.

La périodicité de cette opération est semestrielle sauf dispositions particulières justifiées par les conditions locales et prescrites par le Chef de District.

## b) Serrage des boulons de fixation du voyant et, éventuellement, des ferrures d'installation.

## c) Réfection de la peinture des ferrures quand l'installation en comporte.

Ces opérations sont faites à la demande, leur périodicité étant généralement de deux ans.

Les opérations a), b), et c) sont effectuées à l'initiative du Chef de District qui est responsable de leur bonne exécution.

Le Directeur des Installations fixes,  
**VAUBOURDOLLE.**

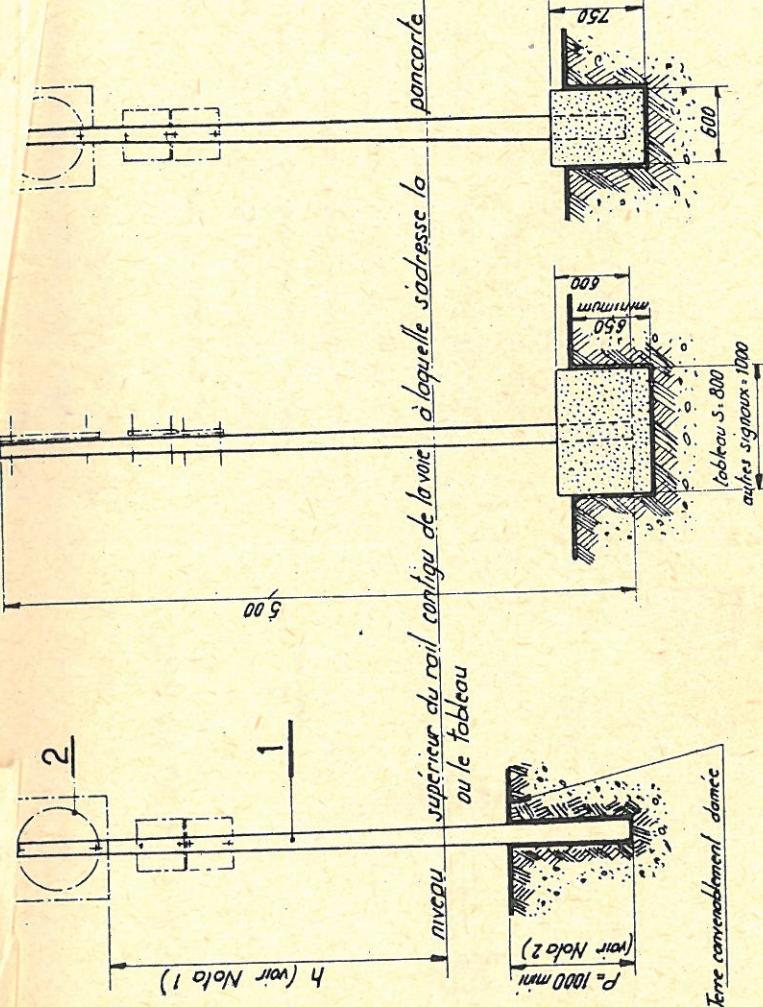
## PANCARTES ET TABLEAUX DU TYPE NORMAL SUR POTEAU EN BÉTON

il faut pour l'installation d'une pancarte ou d'un tableau :

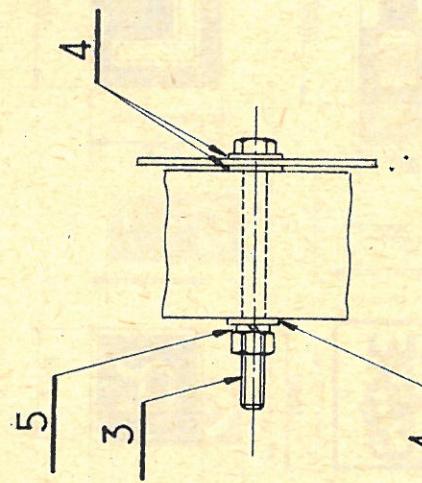
NOMBRES DE PIÈCES	REPÈRES	DÉSIGNATIONS DES PIÈCES
1	1	Poteau SC. 120.5.
1	1	Voyant de pancarte « GARE », ou « Mi-blanche, mi-noire », ou « BIF » en tôle émaillée, ou « Z » normale ou « R » normale, ou « $\pi$ » réflectorisé, ou « ARRÊT », ou « CRO », ou « SEC TA ... m », ou « HEUR-TIV... m », ou « Imp », ou « G », ou « D », ou Voyant de TIV fixe, spécial pour autorails, ou Voyant de repère chevron normal, ou Voyant de tableau « S » non réflectorisé, ou Voyant de tableau « S » réflectorisé, ou Elément de voyant « S » spécial non réflectorisé, ou Elément de voyant « S » spécial réflectorisé, ou Voyant de TIV à distance, fixe, réflectorisé, de forme pentagonale, ou Voyant de TIV d'exécution, fixe, réflectorisé, de forme pentagonale Voyant de tableau blanc de reprise, réflectorisé, de forme circulaire. Voyant de tableau de refoulement à l'air libre.
2	2	{ complété éventuellement par : • Voyant de TIV à distance, fixe, réflectorisé, de forme pentagonale • Voyant de tableau blanc de reprise, réflectorisé, de forme circulaire.
1	2	{ complété éventuellement par : • Voyant de pancarte « L », réflectorisé, ou Voyant de pancarte « W », réflectorisé, ou Voyant de pancarte « J »
3	4	Boulon H.M16.170/56 N, écrou HN, galvanisé.
4	5	Rondelle M16N, galvanisée. Rondelle W16, galvanisée.
2*	6*	Doubler ces quantités pour : — Eléments de voyants « S » spéciaux — TIV à distance de forme pentagonale, complétés par une pancarte « L » ou une pancarte « W »
2*	7*	Tripler ces quantités pour : — Tableaux « S » complétés par pancarte « J » — Eléments de voyants « S » spéciaux complétés par pancarte « J »

\*

- Doubler ces quantités pour : — Eléments de voyants « S » spéciaux  
— TIV à distance de forme pentagonale, complétés par une pancarte « L » ou une pancarte « W »
- Tripler ces quantités pour : — Tableaux « S » complétés par pancarte « J »  
— Eléments de voyants « S » spéciaux complétés par pancarte « J »



[ DÉTAIL DE LA FIXATION DU VOYANT ]



**Nota:**

- 1.- Pour les cotes d'implantation, se reporter à la planche 5.
- 2.- Lorsque le minimum  $P_{nc}$  peut être obtenu que par un apport de terre présentant des inconvenients tels que : gène pour l'écoulement des eaux, déviation de piste, il y a lieu de fixer le poteau dans un massif en béton comme indiqué ci-contre.  
Quel que soit le mode de fixation adopté, il doit assurer au poteau une stabilité suffisante évitant tout déplacement en service.

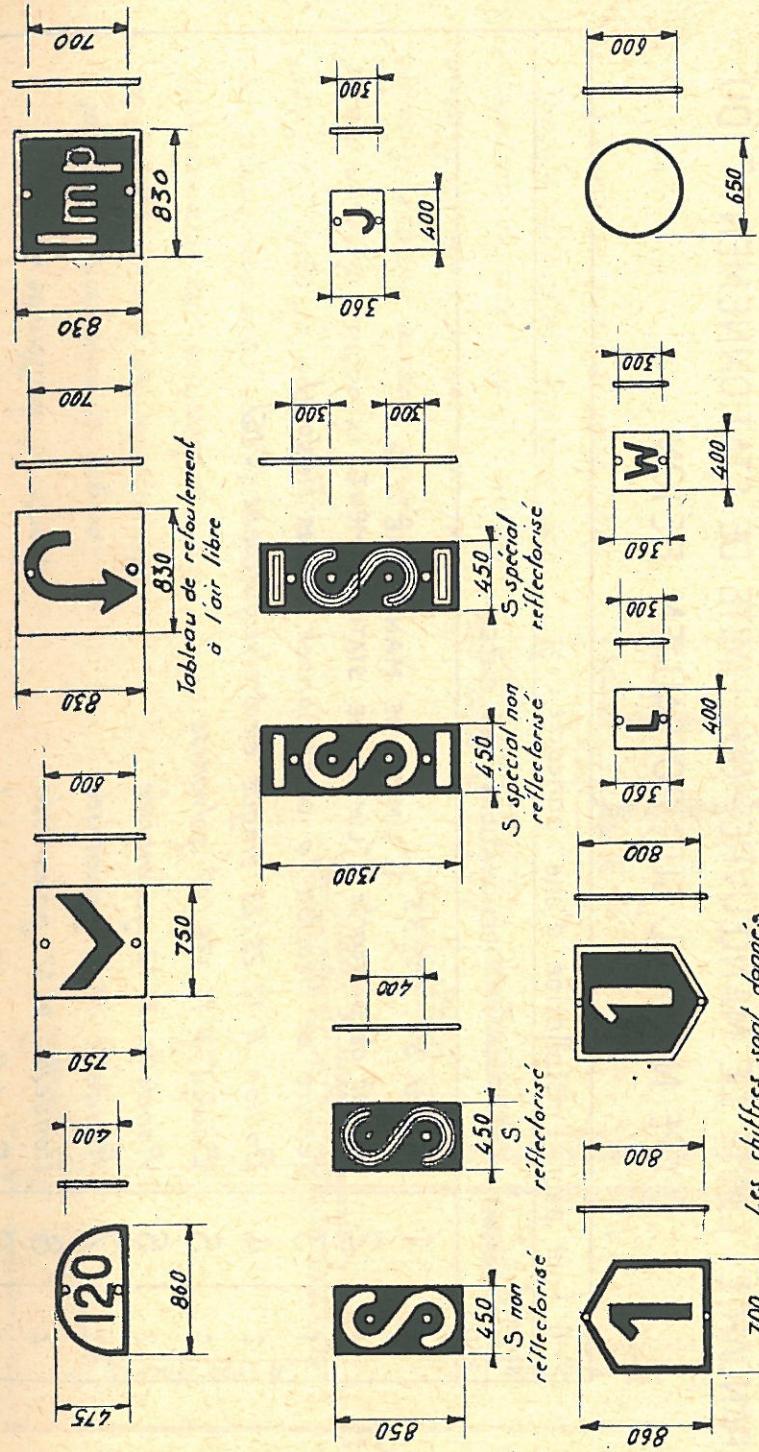
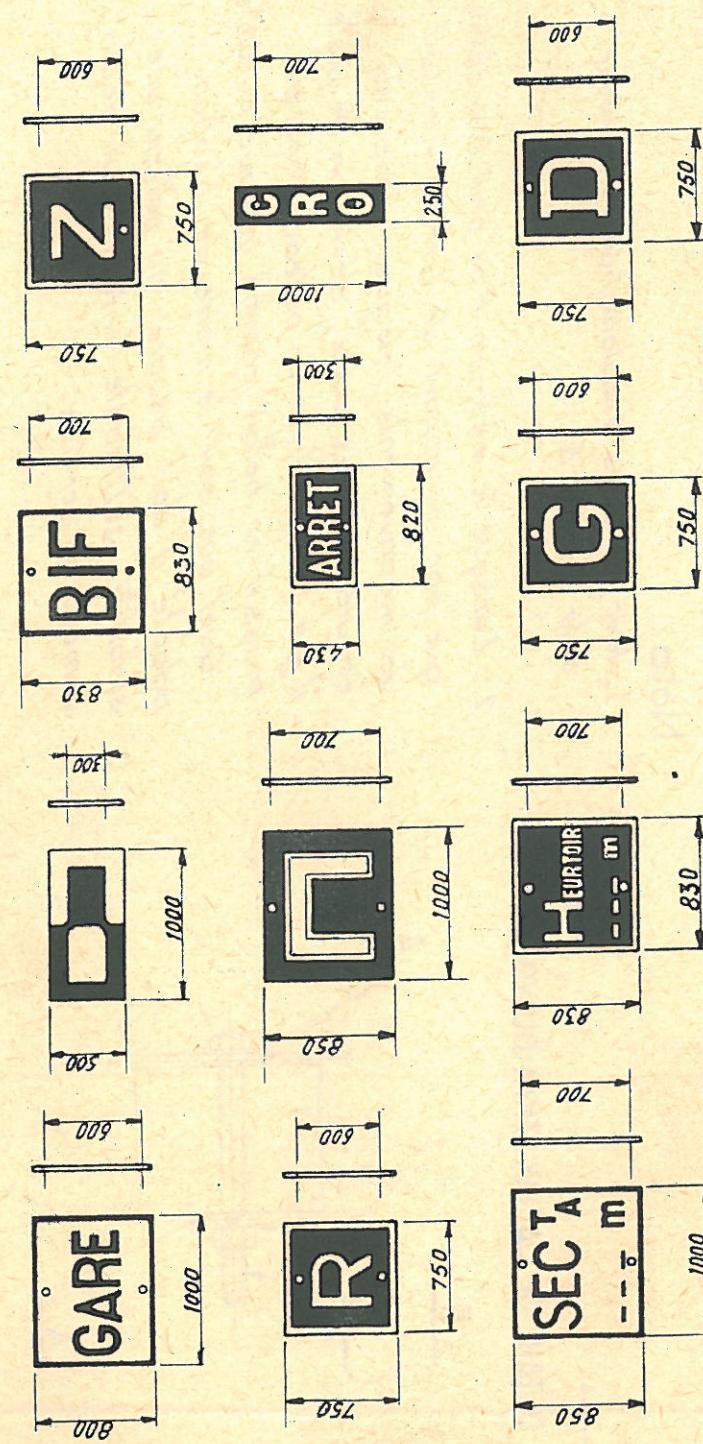


PLANCHE 2

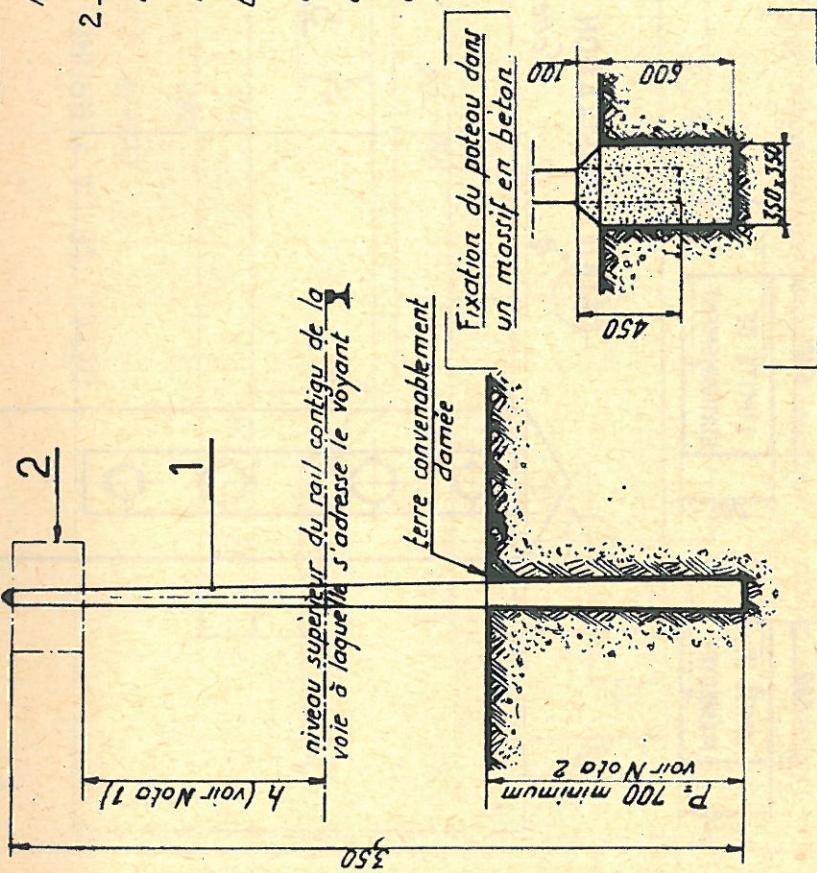
PANCARTE "LIMITE DE MANŒUVRE" OU "LIMITE DE STATIONNEMENT" DU  
TYPE NORMAL SUR POTEAU EN BÉTON

Il faut pour l'installation d'une pancarte :

NOMBRES DE PIÈCES	RÉFÉRENCES	DÉSIGNATIONS DES PIÈCES
1	1	Poteau SC. 120. 3,5 "LIMITE DE MANŒUVRE" ou
1	2	Voyant de pancarte { "LIMITE DE STATIONNEMENT" ou
1	3	Ferrure de fixation (à confectionner par les Régions)
2	4	Boulon H 12. 25/25 zingué électrolytiquement (2 15)
2	5	Boulon H 16. 130/47 galvanisé
2	6	Rondelle M 12 galvanisée
2	7	Rondelle M 16 galvanisée
2	8	Rondelle W 12 galvanisée
2	9	Rondelle W 16 galvanisée

Nota 1. Pour les cotes d'implantation, se reporter à la Planche 5.

1. Lorsque le minimum  $P_m$  peut être obtenu que par un apport de terre présentant des inconvénients tels que : gêne pour écoulement des eaux, déviation de piste, il y a lieu de fixer le poteau dans un massif en béton comme indiqué ci-contre.
2. Quel que soit le mode de fixation adopté, il doit assurer au poteau une stabilité suffisante évitant tout déplacement en service.



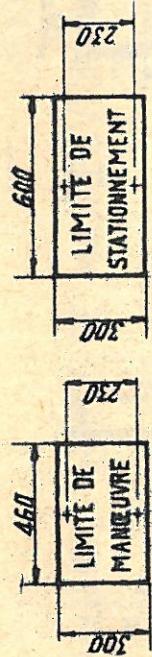
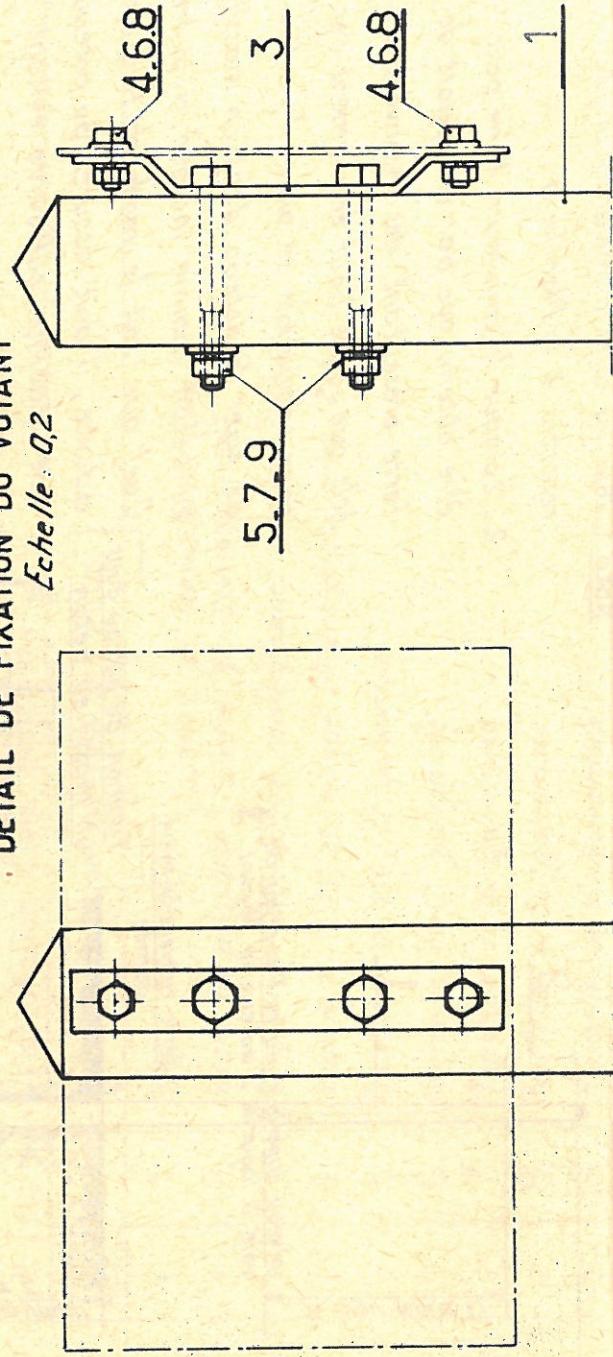


PLANCHE 2 (suite)

## DÉTAIL DE FIXATION DU VOYANT

Echelle : 0,2

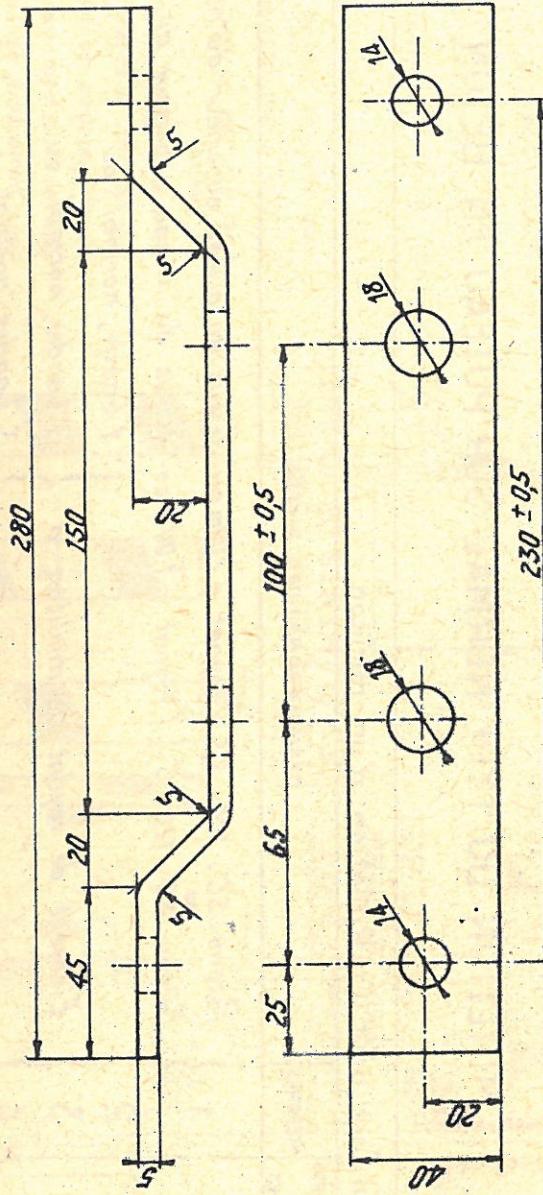


## DÉTAIL DE LA FERRURE DE FIXATION

Echelle : 0,5

## DÉTAIL DE LA FERRURE DE FIXATION

Echelle : 0,5



Protection contre la corrosion: soit par galvanisation, soit par 2 couches de peinture antirouille

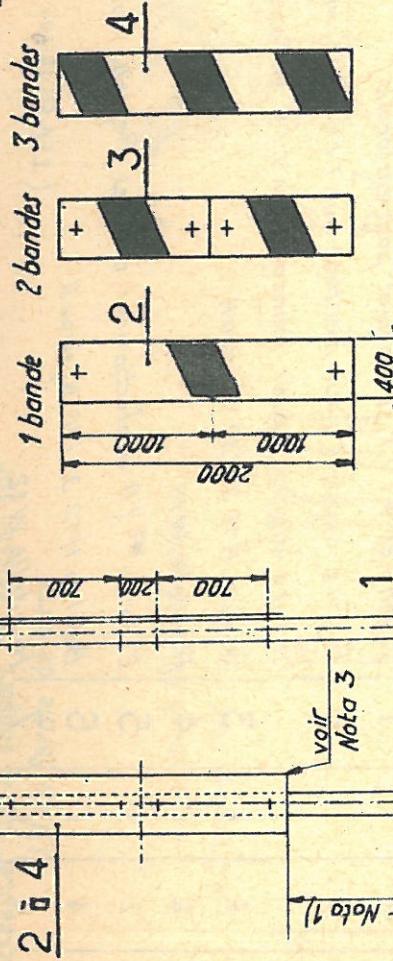
### PLANCHE 3

## MIRLITON DU TYPE NORMAL SUR POTEAU EN BÉTON

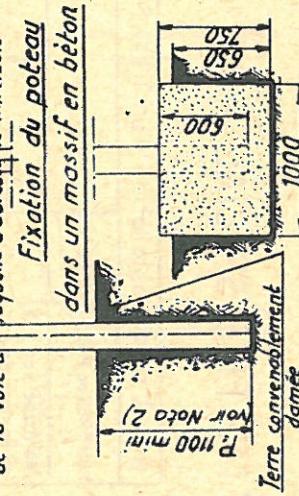
il faut pour l'installation d'un mirliton :

NOMBRES DE PIÈCES	DÉSIGNATIONS DES PIÈCES
1	Poteau SC - 120 - 5,5 (Voyant à 2,00m au-dessus du niveau supérieur du rail)
1	Poteau SC - 120 - 5 (Voyant à 1,00m au-dessus du niveau supérieur du rail)
2	Element de voyant de mirliton à
2	1 bande, normal, ou
3	2 bandes, normal, ou
3	3 bandes, normal
4	Boulon H 16.170/56 écrou H bis, galvanisé
5	Rondelle M 16, galvanisée
6	Rondelle W 16, galvanisée
7	Rondelle W 16, galvanisée

### ÉLÉMENS DE VOYANT À



### DÉTAIL DE LA FIXATION DES ÉLÉMENS DE VOYANT



Note 1. Pour les cotes d'implantation, se reporter à la Planche 5.

2. Lorsque le minimum P ne peut être obtenu que par un apport de terre présentant des inconvénients tels que : gêne pour écoulement des eaux, déviation de piste, il y a lieu de fixer le poteau dans un massif en béton, comme indiqué ci contre.

Quel que soit le mode de fixation adopté, il doit assurer au poteau une stabilité suffisante évitant tout déplacement en service.

3. Lorsqu'un mirliton n'est pas utilisé en service normal, ses éléments sont fixés au mat, parallèlement à la voie, du côté opposé à celle-ci ; un perçage est prévu à cet effet dans les poteaux.

PLANCHE 4  
T.I.V. FIXE SPÉCIAL POUR AUTORAIL S, GROUPÉ AVEC TIV FIXE SUR MÂT DROIT

Il faut pour l'installation d'un T.I.V. Fixe spécial pour autorails

		DÉSIGNATIONS DES PIÈCES	
NOMBRES DE PIÈCES REPÈRES			
Montage sur T.I.V. en forme de carré	Montage sur T.I.V. en forme de losange	1	Voyant de T.I.V. Fixe spécial pour autorails
1	1	1	Ferrure support pour montage sur T.I.V. en forme de carré des Regions suivant dessin Vm 17161/177
6	6	2	Ferrure support pour montage sur T.I.V. en forme de losange Vm 17161/190
6	6	3	Boulon H 16.30/30 N, écrou H
2	3	4	Rondelle W16
4	6	5	Echelon (A) confectionner par les Regions suivant dessin Vm 17161/49
4	6	6	Boulon H 12.35/30 N, écrou H
4	6	7	Rondelle W12

\* L'échelon supérieur n'est pas utilisé sur T.I.V. en forme de carré  
**Détail des perçages supplémentaires à exécuter sur le support de caisson sur T.I.V. en forme de carré**

(TIV en forme de carré et TIV en forme de losange)

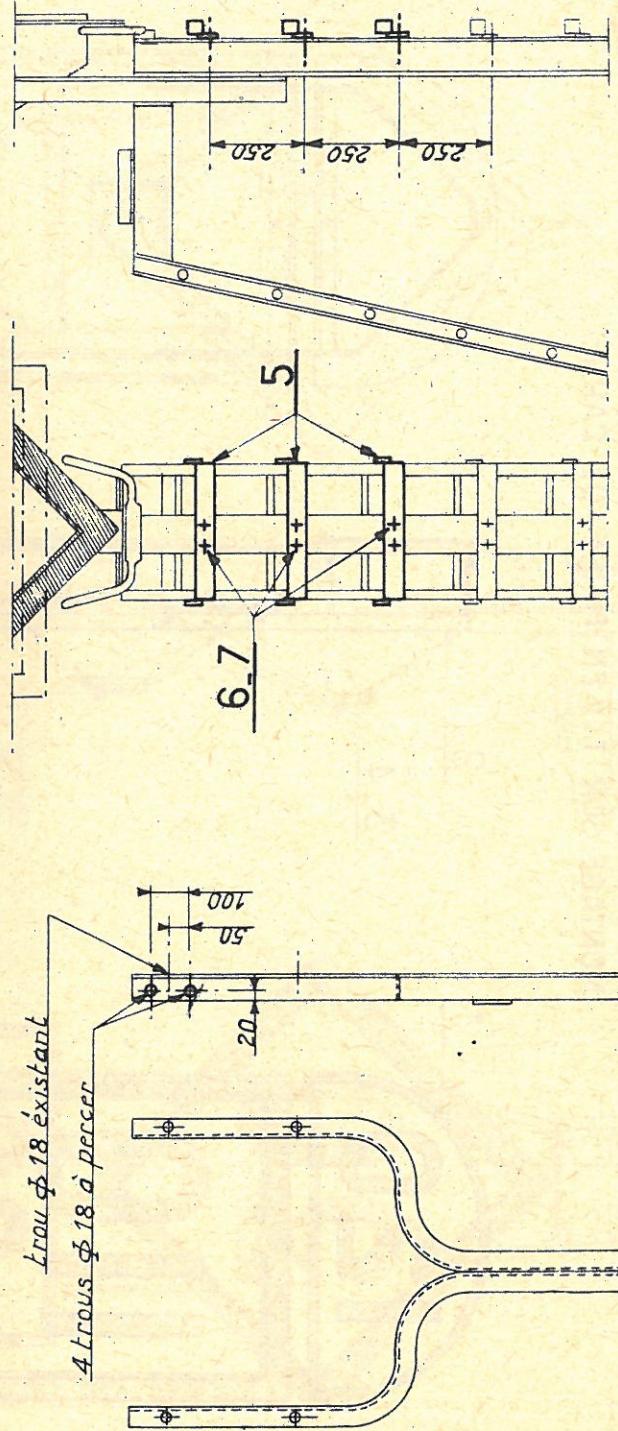
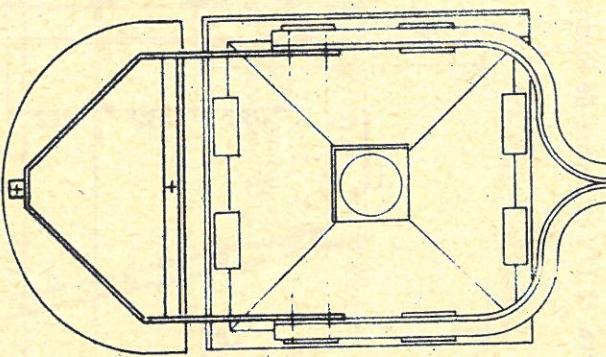
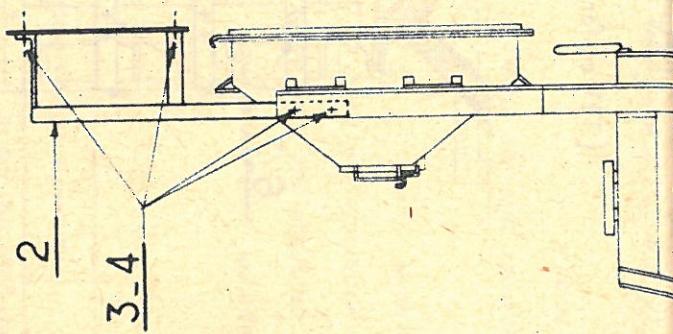
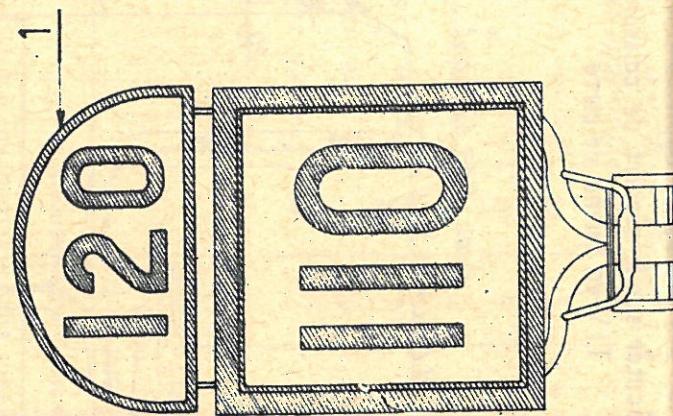
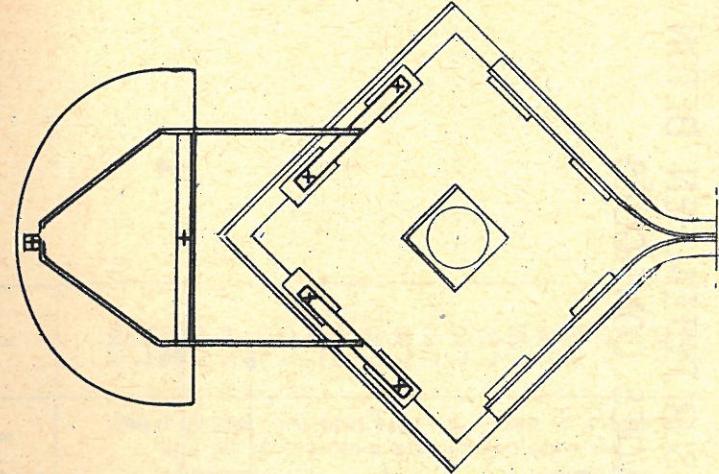
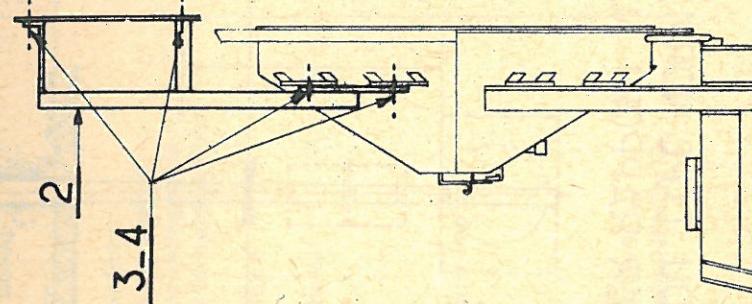
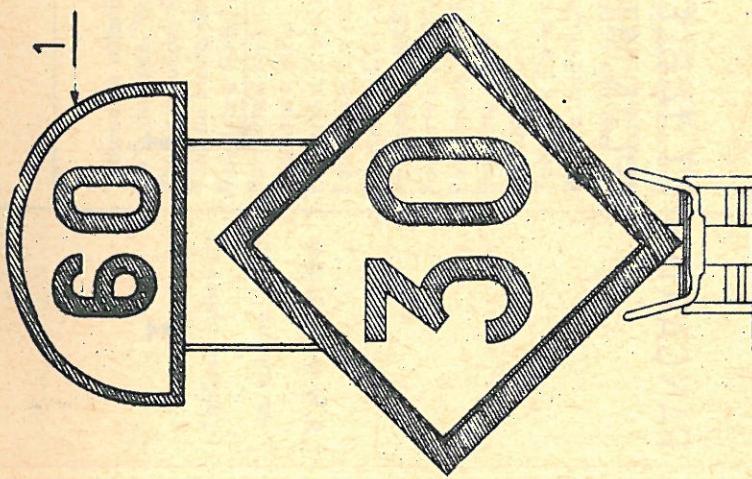


PLANCHE 4 (suite)  
MONTAGE SUR T.I.V. EN FORME DE CARRE

DIAGRAMME 4

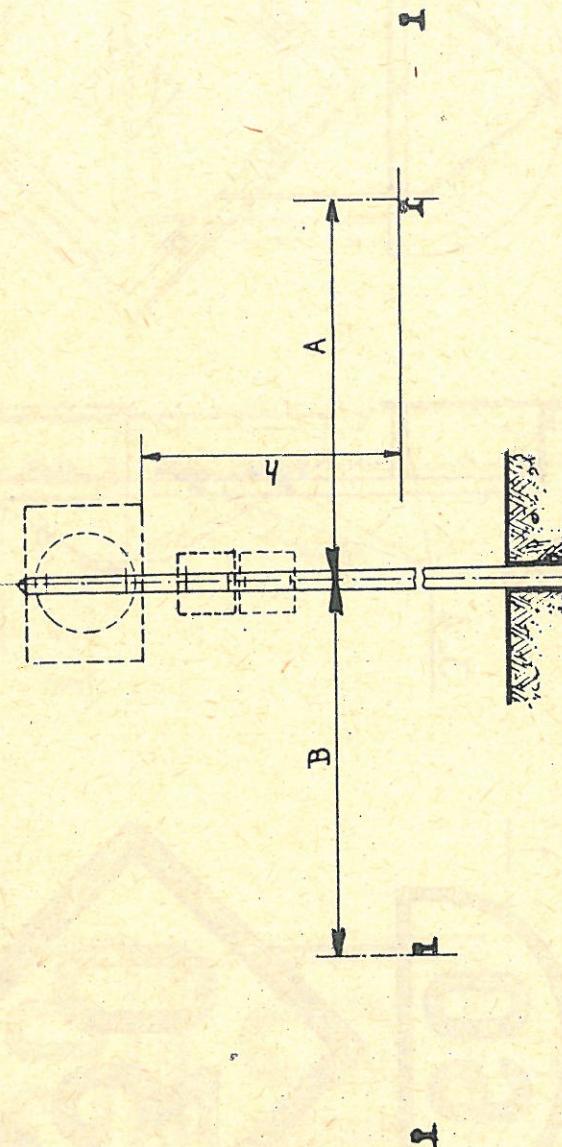


MONTAGE SUR T.I.V. EN FORME DE LUSANGE



## PLANCHE 5

PANCARTES ET TABLEAUX DU TYPE NORMAL SUR POTEAU EN BÉTON  
IMPLANTATION PAR RAPPORT AUX VOIES CONTIGUËS



TYPE DU SIGNAL	A	B	h
Tableau de roulement à l'air libre	1,99	2,10	
TIV à distance, fixe, de forme pentagonale	1,92	2,10	
TIV d'exécution, fixe, de forme pentagonale	1,92	2,10	
Tableau blanc, de reprise, de forme circulaire	1,90	2,20	
Pancarte « GARE »	2,07	2,10	
Pancarte « Mi-blanche, mi-noire »	2,07	2,25	
Pancarte « BIF »	1,99	2,10	
Pancarte « Z » et « R », normales	1,95	2,10	
Pancarte « π » réflectorisée	2,07	2,10	
Pancarte « CRO »	1,70	2,00	
Pancarte « ARRÊT »	1,98	2,30	
Pancarte « SECT'A... m »	2,07	2,10	
Pancartes « HEURTOIR... m », « Imp »	1,99	2,10	
Pancarte « D »	1,95	2,10	
Pancarte « G »	1,95	2,10	
Tableau « S » et « S » spéciaux	1,80	1,85	
Repère CHEVRON normal	1,95	2,10	
TIV fixe spécial pour autorails	2,00	2,25	
Pancarte « LIMITÉ DE MANŒUVRE »	1,80	1,35	
Pancarte « LIMITÉ DE STATIONNEMENT »	1,87	2,30	
MIRLITON normal	1,77	2,00*	
La coté h doit être majorée de 2,2 fois les cotés du deviers du côté intérieur des courbes			

(\*) Cette hauteur peut être réduite à 1,00 m dans le cas où cela est nécessaire pour qu'un miriliton ne gêne pas la visibilité du signal.

**PLANCHE 5 (suite)**

1. Les valeurs indiquées des cotés d'implantation A et B assurent pour des voies en alignement et pour des voies en courbe  $R > 150$  mètres avec dévers ou sans dévers, le dégagement du gabarit normal des obstacles hauts défini par la NT VB 71 c n°1 (contour N, planche 4, figures 1, 2 et 3)

Elles sont valables :

a) pour des voies portes au même niveau lorsque la valeur h est celle indiquée pour chaque signal. Ces cotés doivent être mesurés par rapport :

- au niveau supérieur des rails de la voie intéressée s'il s'agit de voies sans dévers.
- au niveau supérieur du rail bas de cette même voie si les voies présentent du dévers.

b) pour des voies non électrifiées et pour des voies électrifiées avec ligne aérienne de contact. En raison de sa hauteur, le signal n'est pas intéressé par l'encombrement du gabarit d'isole. Dans le cas où il n'est pas possible d'appliquer les cotés d'implantation A et B indiquées ci-dessous, entrevoie insuffisante ...), ces cotés peuvent être réduites en fonction de la courbure de la voie des valeurs indiquées ci-après :

2- Dans le cas où il n'est pas possible d'appliquer les cotés d'implantation A et B indiquées ci-dessous, entrevoie insuffisante ..., ces cotés peuvent être réduites en fonction de la courbure de la voie des valeurs indiquées ci-après :

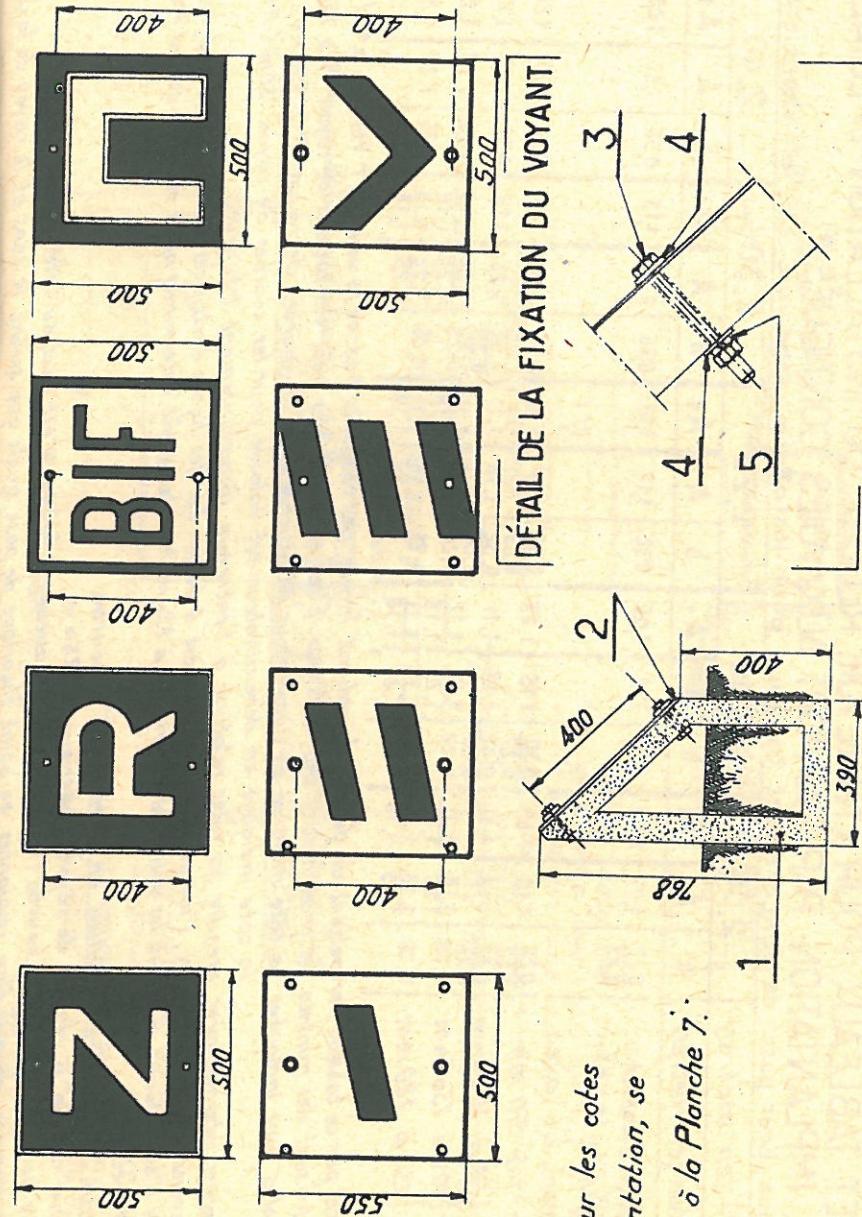
COURBURE Rayon R ou Flèche moyenne $f_{**}$	COTÉ INTÉRIEUR DE LA COURBE	COTÉ EXTERIEUR DE LA COURBE	Flèche mesurée au droit du poteau au moyen d'une corde tendue entre deux points du rail situés 10 m de part et d'autre du poteau.
∞	0	0,19	0,19
600	0,083	0,18	0,18
400	0,125	0,17	0,17
250	0,200	0,16	0,16
240	0,208	0,15	0,15
230	0,217	0,14	0,14
220	0,227	0,13	0,13
210	0,238	0,12	0,12
200	0,250	0,11	0,10
190	0,263	0,09	0,08
180	0,278	0,08	0,06
170	0,294	0,06	0,04
160	0,313	0,04	0,02
150	0,333	0,02	0

Les valeurs des cotés A et B ainsi réduits ne laissent pas de marge entre le gabarit (contour N) et le voyant. En pratique, on s'efforcera d'adopter des valeurs supérieures (conformément à l'article 1 de la NT VB 71 c n°1 déjà citée).

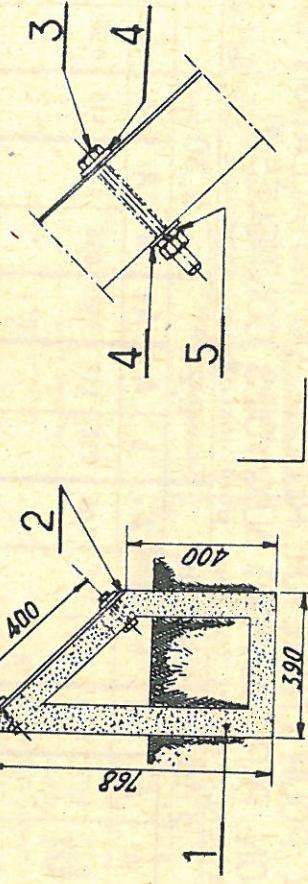
3- Dans les cas particuliers où le voyant devrait dégager les gabarits : N dans les courbes  $R < 150$  mètres, Q ou P, les valeurs des cotés d'implantation A et B serviront à déterminer par les services locaux

**PLANCHE 6**  
**PANCARTES ET TABLEAUX POUR ENTREVOIE RÉDUITE**

Il faut pour l'installation d'une pancarte ou d'un tableau :	
NOMBRES DE PIÈCES	DÉSIGNATIONS DES PIÈCES
1	Voyant de pancarte
2	Voyant de repère chevron pour entrevoie réduite
1	Voyant de mirilton à
1	Support fixe de voyants pour entrevoie réduite
3	Boulon H 16. 90/42, écrou H bis galvanisé
4	Rondelle M 16 galvanisée
5	Rondelle W 16 galvanisée



DÉTAIL DE LA FIXATION DU VOYANT



Note: Pour les cotes d'implantation, se reporter à la Planche 7.

# PANCARTES ET TABLEAUX POUR ENTREVOIE RÉDUITE OU INSTALLATION SPÉCIALE IMPLANTATION PAR RAPPORT AUX VOIES CONTIGUËS (\*\*)

A1 : Côte pratique pour pose de pancartes et tableaux pour installation spéciale sur les chantiers

Entrevoie (* *) (en mètres)	2,00	2,10	2,20	2,30	2,40
Cotes d'implantation (en mètres)	h	A	A <sub>1</sub>	h	A
Voies en alignement	0,22 0,22	1,07	1,00	0,27	1,12
Voies en courbe (***) :					
- sans dévers ou avec dévers de 1 à 50 mm	0,26 0,23 0,22	1,10 1,18 1,11	1,03 0,30 0,27	1,15 1,18 1,11	1,08 0,32 0,25
- avec dévers de 51 à 100 mm	0,26 0,28	1,18 1,11	0,32 0,28	1,18 1,11	0,26 0,23
- avec dévers de 101 à 150 mm	0,26	1,18	0,28	1,18	0,26
- avec dévers de 151 à 180 mm	0,26	1,18	0,25	1,18	0,25

(\*) Les cotes données par ce tableau permettent de dégager le gabarit limite des obstacles bas de la voie (NT VB 71c n° 1). Les cotes A et A<sub>1</sub> sont des minima, les cotes h sont des maxima. Elles sont valables pour des courbes de rayon R ≥ 150 m. Lorsque deux cotes sont indiquées, la cote indiquée en numérateur est valable pour les courbes de rayon R ≥ 190 m, la cote indiquée en dénominateur est valable pour les courbes de rayon 130 m ≤ R ≤ 190 m.

(\*\*\*) Pour les entrevoies intermédiaires, prendre les cotes relatives à l'entrevoie immédiatement inférieure. Dans les entrevoies inférieures à 2 m, l'installation du signal est à éviter. Sur les lignes électrifiées par troisième rail, l'installation du signal n'est autorisée que dans les entrevoies supérieures à 2,20 m, les cotés étant déterminés après étude et accord entre les services VB et MT.

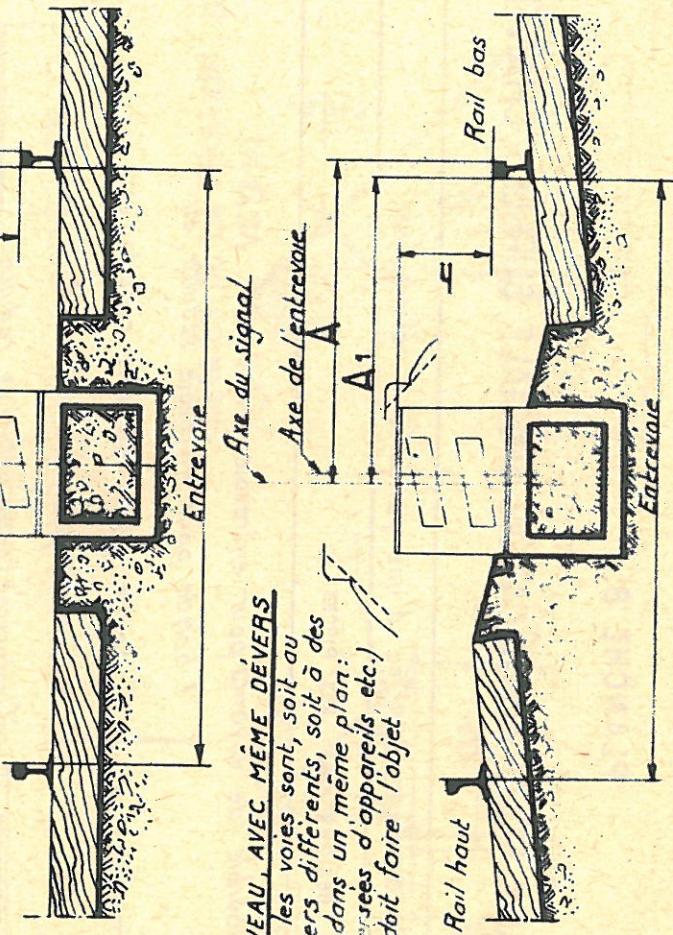
(\*\*\*) La pancarte Z doit être installée en amont de la courbe :  
 - pour une courbe à droite de rayon supérieur à 250 m.  
 - quel que soit le sens de la courbe (à droite ou à gauche) si le rayon est égal ou inférieur à 250 m.  
 Les autres signaux doivent être implantés au point théorique de pose quels que soient le sens et le rayon de la courbe.

## PLANCHE 7

### Axe du signal A

#### VOIES EN ALIGNEMENT ET AU MÊME NIVEAU

Remarque: Dans le cas où les voies sont à des niveaux différents, l'implantation du signal doit faire l'objet d'un examen particulier.



VOIES EN COURBE, AU MÊME NIVEAU, AVEC MÊME DÉVERS  
Remarque: Dans le cas où les voies sont, soit au même niveau avec des dévers différents, soit à des niveaux différents (dévers dans un même plan : aux abords de PN, de traversées d'appareils, etc.), l'implantation du signal doit faire l'objet d'un examen particulier.

### Axe du signal

#### Axe de l'entrevoie

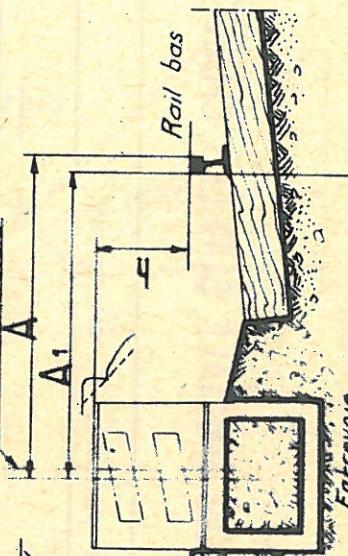
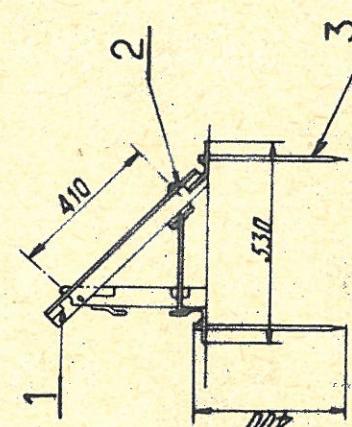
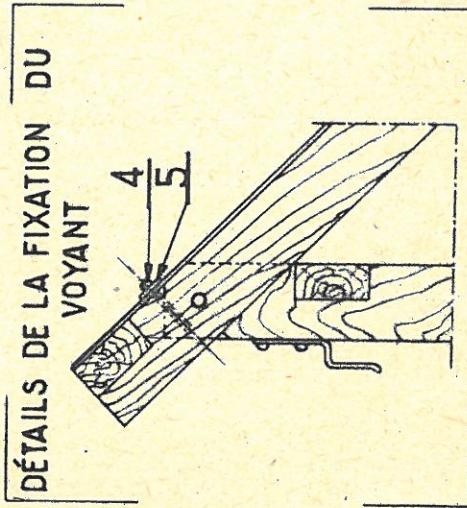
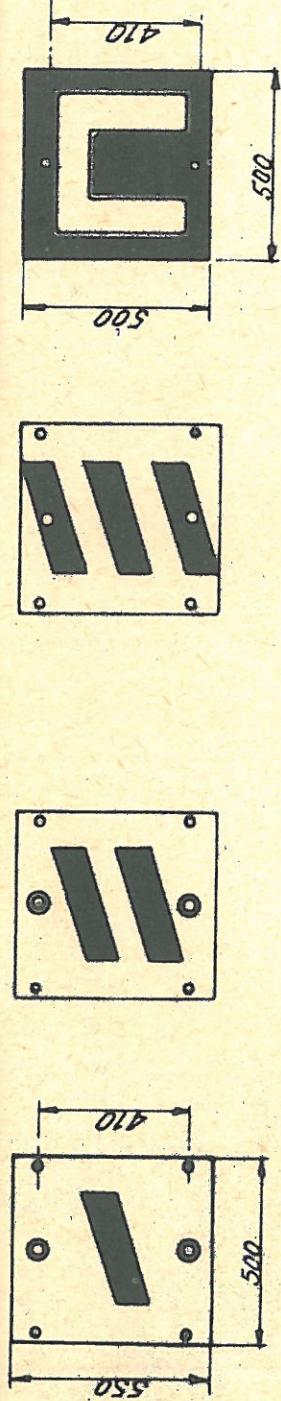


PLANCHE 8

PANCARTES ET TABLEAUX POUR INSTALLATION SPÉCIALE, SUR LES CHANTIERS

Il faut pour l'installation d'un mirliton ou d'une pancarte  $\pi$  réflectorisée :

NOMBRES DE PIÈCES	REPÈRES	DÉSIGNATIONS DES PIÈCES
1	1	Support amovible de voyants pour entrevue réduite
1	2	Voyant de mirliton $\bar{\alpha}$
1	3	Voyant de pancarte $\pi$ réflectorisée pour entrevue réduite
3	4	Fiche
4	5	Vis à bois R 6.40, cupro-alliage UZ 39 Rondelle M 6, cupro-alliage UZ 40
4		



Note: Pour les cotes d'implantation, se reporter à la planche 7.

